

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

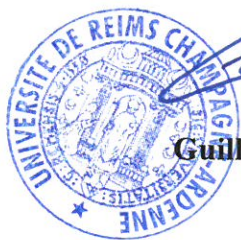
VU Le Code de l'Education,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Laurent LUCAS, Professeur est nommé vice-président adjoint en charge de la recherche et de la valorisation.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 12 janvier 2017.

Fait à Reims, le 11 janvier 2017



Guillaume GELLÉ

